

Q U É B E C

## RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : R-4097-2019

DEMANDE D'AUTORISATION DU BUDGET  
DES INVESTISSEMENTS 2020 POUR LES  
PROJETS D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES  
ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ  
(LE TRANSPORTEUR) DONT LE COÛT  
INDIVIDUEL EST INFÉRIEUR À 65 MILLIONS  
DE DOLLARS

---

HYDRO-QUÉBEC  
(ci-après le «TRANSPORTEUR»)

Demanderesse

et

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS  
D'ÉLECTRICITÉ  
(ci-après « AQCIE »)

et

LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE  
DU QUÉBEC  
(ci-après « CIFQ »)

Intervenants

---

---

### DEMANDE D'INTERVENTION DE L'AQCIE ET DU CIFQ

---

---

LES INTERVENANTS, L'AQCIE ET LE CIFQ, SOUMETTENT RESPECTUEUSEMENT CE  
QUI SUIT :

I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES INTERVENANTS

A. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'AQCIE

1. L'AQCIE , fondée en 1981, est un groupe qui représente les intérêts d'une cinquantaine d'importants consommateurs d'électricité établis au Québec qui bénéficient des tarifs « L » et « M » ou qui sont parties à des « *contrats spéciaux* » et qui, collectivement, consomment plus de 35 TWh d'énergie électrique par année correspondant à une valeur de plus **d'un (1) milliard de dollars**.

2. La consommation des membres de l'AQCIE, qui oeuvrent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité industrielle du Québec, représente près de **25%** de la consommation totale d'électricité facturée au Québec et plus de **60%** de la consommation de la grande industrie.
3. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres de l'AQCIE et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec leurs concurrents au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

## **B. REPRÉSENTATIVITÉ DU CIFQ**

4. Le Conseil de l'industrie forestière du Québec représente les intérêts des entreprises de sciage de bois résineux et feuillu, de déroulage, de fabrication de pâtes, papiers, cartons, panneaux et de bois d'ingénierie.
5. Le CIFQ regroupe près de 165 usines manufacturières consommant de l'électricité aux tarifs « L », « M » et « G ». Parmi celles-ci, une trentaine d'usines papetières assurant plus de 80% de la production de pâtes et papiers au Québec.
6. L'industrie forestière joue un rôle clef dans l'économie québécoise.
7. Présente dans toutes les régions, l'industrie forestière assure plus de 60 000 emplois en usine de première transformation et en forêt. De plus, environ 80 000 emplois en usines de deuxième et troisième transformations ainsi que près de 60 000 emplois induits sont liés aux activités de cette industrie. Année après année, l'industrie forestière génère des retombées économiques qui, dans chaque région, sont évaluées à des centaines de millions de dollars.
8. Les papetières québécoises consomment annuellement près de 13 TWh d'électricité. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres du CIFQ et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec les industries papetières localisées ailleurs au Canada ou aux États-Unis.
9. Les producteurs de pâtes et papiers sont également d'importants consommateurs d'énergie thermique provenant principalement de la biomasse forestière, du gaz naturel et du mazout. En plus d'être de grands consommateurs d'électricité, plusieurs des membres du CIFQ détiennent des moyens de production d'électricité.

## **C. INTÉRÊT DE L'AQCIE ET DU CIFQ ET MOTIFS DE LEUR INTERVENTION**

10. L'un des rôles importants de l'AQCIE et du CIFQ est de représenter leurs membres auprès des gouvernements et des organismes de réglementation pour toute matière pouvant affecter directement ou indirectement les tarifs ou conditions de fourniture, transport ou distribution d'électricité. Le CIFQ représente également ses membres relativement à toutes autres questions liées au domaine de l'énergie.

11. L'AQCIE et le CIFQ ont intérêt à intervenir en la présente instance en ce que la demande du Transporteur est susceptible d'affecter les intérêts de leurs membres, lesquels supportent une part importante de la facture de la charge locale.
12. L'AQCIE et le CIFQ entendent donc participer à toutes les étapes du dossier.
13. L'intervention de l'AQCIE et du CIFQ aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice et d'assister la Régie dans la considération de la demande du Transporteur.

## **II. ENJEUX CONSIDÉRÉS, CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET PRÉSENTATION DE LA PREUVE DES INTERVENANTS**

14. Les intervenants comptent traiter des enjeux suivants :
  - a) Le total des investissements annoncés (920 M\$) est de 24% plus élevé que le total de la demande antérieure (R-4059-2018 : 742 M\$ incluant le montant autorisé à la phase 2). Il est à noter que le seuil des investissements à autoriser spécifiquement est passé de 25 M\$ à 65 M\$, ce qui explique probablement cette forte augmentation du budget réclamée pour les projets dont le coût individuel est inférieur au nouveau seuil. Il y a lieu d'examiner si l'augmentation du seuil justifie l'augmentation demandée.
  - b) Le Transporteur demande à la Régie de :

*« CONSTATER l'écart des investissements réels de l'année 2018 par rapport aux investissements autorisés par la décision D-2018-014 et ce, pour fins d'intégration à la base de tarification lors d'une demande tarifaire du Transporteur, le tout conformément à la preuve soumise à l'appui de la présente demande;*

*SUBSIDIAIREMENT, AUTORISER les projets d'investissement du Transporteur pour l'année 2018 pour un montant de 119 M\$, le tout conformément à la preuve soumise à l'appui de la présente demande; » (B-0002, page 3)*

Dans sa décision D-2019-030 du 13 mars 2019, la Régie mentionnait :

*« [29] Le Transporteur présente l'historique des investissements autorisés et réalisés pour les Projets inférieurs à 25 M\$ depuis 2015. L'estimation des investissements devant être réalisés au 31 décembre 2018 est basée sur une prévision au 30 avril 2018.*

---

*[30] Les données du tableau 2 indiquent, notamment, que les investissements totaux réalisés en 2017 correspondent exactement au montant autorisé par la Régie. De même, le montant total des investissements prévus pour 2018 est égal au montant autorisé, en dépit des ajustements effectués au niveau des composants. »*

Les intervenants entendent examiner la preuve présentée et faire des recommandations à l'égard de cette demande apparemment rétroactive.

c) Pour l'année 2019, le Transporteur prévoit réaliser les investissements prévus même si la réserve de 50 M\$ prévue surtout pour les projets liés à l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs ne sera pas utilisée notamment parce qu'il n'a reçu aucune demande pour raccorder des clients de ce secteur d'activité (B-0004, page 13).

Les intervenants constatent que ce budget semble avoir été transféré à la catégorie « Maintien des actifs », et entendent demander des justifications à cet égard.

d) Pour la demande concernant l'année 2020, les intervenants entendent examiner l'ampleur et la justification des montants demandés pour chaque catégorie d'investissements et adresser des recommandations à la Régie à cet égard.

e) Les intervenants entendent également examiner l'impact des investissements sur la quantité d'équipements à risque.

f) De plus, les intervenants entendent examiner l'évolution du taux de risque réel et du taux de risque simulé. Les intervenants constatent notamment que le niveau de risque réel de 2017 (B-0004, page 32) est différent de celui présenté au dossier R-4059-2018 (B-0004, page 32). De plus, les intervenants se demandent s'il y a lieu de modifier la stratégie d'investissements puisqu'il apparaît que le niveau de risque réel est systématiquement inférieur au niveau de risque simulé.

g) Les intervenants entendent également examiner la prévision de l'impact tarifaire des investissements notamment les tableaux 24, 27 et 28 de la pièce B-0004 et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard.

15. Les intervenants présenteront sur ces questions un mémoire préparé par leurs analystes.

### **III. BUDGET**

16. L'AQCIE et le CIFQ joignent à la présente un budget de participation.

### **IV. COMMUNICATIONS AVEC LES INTERVENANTS**

17. L'AQCIE et le CIFQ demandent que toute communication avec eux en rapport avec le présent dossier soit acheminée à leur procureur :

Demande d'autorisation du budget des investissements 2020 pour les projets d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) dont le coût individuel est inférieur à 65 millions de dollars

**Me Pierre Pelletier**

2843, rue Des Berges,

Lévis (Québec) **G6V 8Y5**

Téléphone : (418) 903-6886

Télécopie : (418) 650-7075

Courrier électronique : pelletierpierre@videotron.ca

**POUR CES MOTIFS, L'AQCIE ET LE CIFQ DEMANDENT À LA RÉGIE D'ACCUEILLIR LEUR DEMANDE D'INTERVENTION ET DE LES AUTORISER À TRAITER DES SUJETS PROPOSÉS.**

Lévis, le 21 août 2019

**(s) Pierre Pelletier**

PIERRE PELLETIER

Procureur de l'AQCIE et du CIFQ